

Motion relative au régime de la LODEOM

Adoptée par l'Assemblée générale de la FEDOM le mardi 4 juin 2024

Les dispositifs d'exonération de cotisations patronales mis en place dans les Départements et Régions d'Outre-mer, ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, constituent aujourd'hui le premier soutien à la compétitivité de nos entreprises, et le principal dispositif de développement de l'emploi privé.

L'annonce récente par le Gouvernement d'une mission d'évaluation de ces régimes LODEOM confiée à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale des affaires sociales ne doit en aucun cas conduire à une remise en cause du niveau de soutien à l'emploi déterminé par ce dispositif.

Sur le fond, ce serait porter atteinte à l'objectif de plein emploi inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 (taux de chômage à 5% d'ici 2027, France entière), la marche étant particulièrement élevée pour les Outre-mer.

Sur la méthode, nous insistons pour la transmission de la lettre de mission adressée aux corps d'inspection. Nous ne souhaitons pas que le précédent fâcheux des débats difficiles du PLF 2024 sur les évolutions non concertées sur les régimes d'aide fiscale à l'investissement productif Outre-mer soit reproduit.

Les entreprises sont aujourd'hui fragilisées par les difficultés économiques consécutives aux crises à répétition depuis 2019, avec un climat des affaires qui s'assombrit. Les chiffres récents révélés par l'IEOM/IEDOM sur les défaillances d'entreprises sur certains territoires ultramarins sont particulièrement inquiétants : les défaillances d'entreprises dans les Outre-mer ont augmenté de 34,2% en 2023, dont 51,9% en Martinique et 58,3% à la Réunion. La situation est particulièrement préoccupante dans le secteur du BTP et de la construction, qui représente 11% des entreprises ultramarines et se situe au premier rang des défaillances.

Cette situation doit appeler les pouvoirs publics à la plus grande vigilance.

Nous avons toujours fait preuve de responsabilité en produisant des propositions visant à faire évoluer les dispositifs d'accompagnement applicables aux entreprises ultramarines dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des appareils productifs et d'un meilleur rendement économique global pour le territoire.

Mais à l'approche des arbitrages sur les textes budgétaires de l'automne (PLF et PLFSS 2025), nous souhaitons réitérer avec force notre opposition à toute évolution de ce régime à court terme, qui, en l'absence de véritable concertation préalable sérieuse assise sur des études d'impacts approfondies et partagées, conduirait nécessairement à des ajustements orientés par la seule logique du « rabout budgétaire ».

Plus encore, c'est la dynamique de l'emploi privé Outre-mer qui en pâtirait, et les conséquences sur la vie chère seraient immédiates.

Nous appelons donc le Gouvernement à changer de méthode, à prendre le temps de la concertation, et à orienter ses choix de politique économique avec en ayant comme principale boussole le souci de donner un cap clair, de la stabilité et de la lisibilité dans le temps aux chefs d'entreprise afin de leur garantir les meilleures conditions de leur croissance.